

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

11 MARS 2009

PROJET DE DÉCRET

FIXANT LES CONDITIONS D'AGRÉMENT ET D'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX
ORGANISATIONS DE JEUNESSE(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°660 (2008-2009) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Marc Elsen, Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin	3
2	Amendement n°2 déposé par M. Marc Elsen, Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin	3
3	Amendement n°3 déposé par Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Marc Elsen, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin	3
4	Amendement n°4 déposé par Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Marc Elsen, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin	3
5	Amendement n°5 déposé par Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Marc Elsen, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin	3
6	Amendement n°6 déposé par M. Marc Elsen, Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin	3
7	Amendement n°7 déposé par Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Marc Elsen, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin	4
8	Amendement n°8 déposé par Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Marc Elsen, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin	4
9	Amendement n°9 déposé par Mme Isabelle Simonis, M. Marc Elsen, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin	4

1 Amendement n°1 déposé par M. Marc Elsen, Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin

Article 2, 9°

A l'article 2, 9°, remplacer les termes « *créée par l'article 38* » par « *créée par l'article 37* ».

Justification

Formellement, la C.C.O.J. est créée à l'article 37 du décret. L'article 38, quant à lui régit sa composition.

2 Amendement n°2 déposé par M. Marc Elsen, Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin

Article 3

A l'article 3, remplacer les termes « visées aux articles 8 à 12 » par « visées aux articles 6 à 10 ».

Justification

Les conditions particulières d'agrément sont fixées aux articles 6 à 10 du décret. Cette modification était signalée dans l'avis du Conseil d'Etat à la page 21, et a par ailleurs déjà été intégrée pour l'article 5 de ce décret.

3 Amendement n°3 déposé par Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Marc Elsen, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin

Article 5, 1§, 2°

A l'article 5, §1er, 2° remplacer le mot « la présence de 2/3 de personnes » par les mots :

« la présence d'au moins 2/3 de personnes »

Justification

Tel que formulée, la condition exige une répartition stricte 2/3 – 1/3 alors que l'objectif poursuivi est qu'il y ait au moins deux tiers de personnes de moins de 35 ans dans les organes de gestion des O.J.

4 Amendement n°4 déposé par Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Marc Elsen, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin

Article 9, 3°, alinéa 1er

A l'article 9, 3°, alinéa 1er remplacer le mot « la présence de 50 % de personnes » par les mots :

« la présence d'au moins 50 % de personnes »

Justification

Tel que formulée, la condition particulière exige une répartition stricte 50 – 50 alors que l'objectif poursuivi est qu'il y ait au moins 50 % de personnes de moins de 35 ans dans les organes de gestion des fédérations d'organisations de jeunesse.

5 Amendement n°5 déposé par Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Marc Elsen, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin

Article 10, 3°, alinéa 1er

A l'article 10, 3°, alinéa 1er remplacer le mot « la présence de 50 % de personnes » par les mots :

« la présence d'au moins 50 % de personnes »

Justification

Tel que formulée, la condition particulière exige une répartition stricte 50 – 50 alors que l'objectif poursuivi est qu'il y ait au moins 50 % de personnes de moins de 35 ans dans les organes de gestion des fédérations de centres de jeunes.

6 Amendement n°6 déposé par M. Marc Elsen, Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin

Articles 33 et 34

Aux articles 33 et 34, remplacer les termes « *décret du 12 octobre 2007* » par « *décret du 19 octobre 2007* ».

Justification

Les articles 33 et 34 font référence au décret relatif à l'instauration d'un cadastre de l'emploi non-marchand en Communauté française, promulgué le 19 octobre 2007 (et non le 12 comme indiqué dans le projet de décret).

7 Amendement n°7 déposé par Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Marc Elsen, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin

Article 38

A l'article 38, ajouter in fine du §1er l'alinéa formulé comme suit :

« La Commission ne peut comporter plus de 2/3 de représentants du même sexe. »

Justification

Il convient de prévoir une représentation équilibrée d'hommes et de femmes au sein de cet organe consultatif.

8 Amendement n°8 déposé par Mme Isabelle Simonis, M. Alain Onkelinx, M. Marc Elsen, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin

Article 86

A l'article 86, remplacer la première phrase de l'alinéa 1er par la phrase suivante

« Le présent décret produit ses effets à partir du 1er janvier 2009 à l'exception de »

Supprimer le 1° et renuméroter en conséquence.

Justification

Il convient de prévoir que le décret produit ses effets à partir du 1er janvier 2009 et d'adapter la suite de l'article en conséquence.

9 Amendement n°9 déposé par Mme Isabelle Simonis, M. Marc Elsen, M. Jean-Claude Meurens et M. Yves Reinkin

Article 23

A l'article 23, remplacer les mots

« contre l'extrême droite » par les mots

« contre les mouvements extrémistes »

Justification

Traduire dans le corps de l'article la modification opérée dans le titre de la section 4, suite à l'avis du Conseil d'Etat.